

Le projet immobilier de Bouygues, à Erquy, voit des riverains s'y opposer



Les habitants de la sente du Paradis (la rue à droite) ont créé un collectif pour s'opposer à la construction d'un immeuble qui se situerait sur un terrain (à gauche de la photo) juste au-dessus de l'ancienne mairie d'Erquy.

Ouest-France

Urbanisme. Un collectif de riverains s'est formé dans un quartier près du cœur historique d'Erquy. Ils sont contre la construction d'un immeuble de logements porté par Bouygues.

Anne-Lyse Renaut

Au lieu d'une jolie vue sur le centre historique d'Erquy et la mer, la fenêtre de ce riverain pourrait donner « **sur un mur** ». La construction d'un immeuble est prévue tout près de la clôture de son jardin.

Et il n'est pas le seul à s'exaspérer face à un projet de 38 logements porté par le promoteur Bouygues. Un collectif de riverains de la sente du Paradis « **et des rues avoisinantes** » vient tout juste de se former, en ce mois de janvier.

Les riverains demandent « le gel immédiat » du projet

Dans ce quartier résidentiel, situé sur une colline juste au-dessus de l'ancienne mairie d'Erquy, les habitants demandent « **le gel immédiat avant les élections municipales** » de ce projet qu'ils jugent « **démesuré** ». Lors

d'une réunion d'information, le 29 décembre, les Réginiéens ont « **été surpris de découvrir l'ampleur** » de ce dernier.

En termes d'impact paysager, le bâtiment, qui ferait « **14 m de hauteur** » selon les riverains, masquerait la vue sur l'église, les toits environnants et la baie d'Erquy. Qui plus est, étant situé dans « **un secteur Avap (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine)** », cet immeuble « **dénaturerait complètement** » le quartier de l'église « **par sa masse imposante en surplomb** » .

Ce qui pose également problème, c'est le trafic automobile. « **Ce nouvel ensemble immobilier serait desservi par la sente du Paradis, un cheminement piétonnier** », explique le collectif. L'accès au parking de l'immeuble, notamment via cette sente, et le trafic qui en résulterait, posent question aux riverains, créant, selon eux, « **un risque manifeste pour la sécurité des piétons** » .

Les riverains rassemblés précisent qu'ils ne sont pas « **contre les logements collectifs à cet endroit pour densifier le centre-ville d'Erquy** », mais qu'ils souhaitent que ce « **bâti s'insère de façon harmonieuse dans le voisinage de l'église** ».

Du côté de la municipalité, alors que les élus des oppositions « **émettent des réserves** » sur ce projet , le maire, Henri Labbé, indique, quant à lui, que le permis de construire n'a pas encore été déposé. « **Ce n'est pas définitif** », souligne-t-il. L'édile affirme que la hauteur du bâtiment « **respecte les règles d'urbanisme** » .

C'est ce que confirme également la société Bouygues. Contactées par Ouest-France, ses équipes assurent que le bâtiment respecte les règles d'urbanisme en vigueur et se situe même « **en deçà** » de ces dernières. Impossible, pour autant, de donner des chiffres précis sur les dimensions, « **le projet pouvant évoluer** » .

« **Il s'agit d'une volonté de la mairie de faire évoluer ce site en partie délaissé pour recréer du logement de qualité** », détaille Bouygues.

Pour les problèmes de circulation, le promoteur rappelle que « **l'usage de la voiture en centralité est réduit** » et qu'une autre rue va également desservir le parking. Mais les riverains estiment que « **même dix voitures supplémentaires** » dans la sente du Paradis compliqueraient le trafic.

Pour ce qui est de l'impact visuel, Bouygues assure travailler « **avec les Bâtiments de France** » . « **On est attentif sur ce sujet. L'objectif est de faire en sorte que ce projet s'intègre dans le bâti existant.** » Le promoteur espère livrer ce bâtiment entre 2028 et 2029.

